

## *Réunion du 29 novembre 2012*

*L'an deux mil douze, le vingt neuf novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JEUDY, Maire.*

**Date de convocation** : 19 novembre 2012

**Présents** : Messieurs JEUDY, PERRIER, BARRET, AUGENDRE, Mmes DUBOIS, GRANSEIGNE, SOURIOUX, TOURRET, LAMARTINE et MERITET.

**Excusés** : Madame DESNAUDS, Messieurs DETOURBET et LABBE.

Madame MERITET a été élue secrétaire de séance.

.....

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

### **Dissolution du Syndicat intercommunal du camping Tronget/Le Montet**

Monsieur le Maire rappelle que le schéma départemental de coopération intercommunal prévoit la dissolution du syndicat intercommunal pour l'aménagement et la gestion d'un terrain de camping à Tronget, et sa fusion avec la communauté de communes Bocage Sud. Il rend compte des discussions qu'il a eues avec le président du syndicat, le maire de Tronget et avec les élus de la communauté de communes. A l'issue de ces entretiens, il a été envisagé que le syndicat se dissolve et que la commune de Tronget reprenne le terrain de camping géré jusqu'à présent par le syndicat.

Par délibération du 22 novembre 2012, le comité du syndicat a décidé la dissolution de ce syndicat dans les conditions qui viennent d'être évoquées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Vu la délibération du comité syndical du Syndicat intercommunal pour l'aménagement et la gestion d'un terrain de camping à Tronget du 22 novembre 2012 décidant la dissolution du syndicat et fixant les modalités de transfert du patrimoine de ce dernier ;

- Considérant la conclusion des discussions susmentionnées ;

- Considérant que le syndicat intercommunal n'a pas d'emprunt à rembourser ni d'emplois de personnel permanent,

Accepte que le syndicat soit dissous à la fin 2012, que le terrain de camping cadastré section YE n° 30 et les installations qu'il supporte soient transférées en pleine propriété à la commune de Tronget et que le fonds de roulement du syndicat (1 214,14 €) soit versé à la commune de Tronget.

Le vote de cette délibération est approuvé par 8 voix « Pour » et 2 abstentions pour le transfert du terrain en pleine propriété et 7 voix « Pour » et 3 abstentions pour le versement du fonds de roulement à la commune de Tronget.

### **Sécurité devant l'école**

Il avait été décidé lors de la dernière réunion de créer une commission « sécurité ». L'ensemble du conseil municipal sera membre de cette commission et des personnes pourront y être associées à titre consultatif, selon leurs compétences : gendarmerie, école, parents d'élèves, Conseil Général (Mme Brayard), DDT (Monsieur Garnier), personnel communal.

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu les parents d'élèves à ce sujet.

La commission se réunira le lundi 10 décembre à 16 h 10, à la sortie de l'école afin de voir sur place comment les choses se passent. D'ores et déjà, il faut remédier rapidement au fait qu'il n'y a aucun panneau qui signale l'école ni dans un sens ni dans l'autre. Ensuite, il faudra étudier la meilleure solution pour ralentir les voitures : ralentisseur, radar pédagogique etc....

### **Pont de Mondry**

Les services de la DIRE, après avoir été contacté par Madame Brayard du Conseil Général, UTT de Saint-Pourçain, ont déclaré qu'il semblerait que les déformations constatées sur la voie communale (chaussée, bordure, garde corps) soient dues au tassement des remblais. L'ouvrage lui-même, entre culées, n'apparaît pas du tout impacté. La dégradation visible sur la corniche n'est pas liée à ces tassements, mais à un choc avec un engin de broyage.

Monsieur le Maire a aussi évoqué la situation avec Monsieur Garnier de la DDT, à qui il a précisé de façon définitive que la commune n'interviendrait en aucun cas sur ce pont car la situation est dûe au fait qu'il est situé sur la RCEA et qu'il incombe à l'Etat de faire le nécessaire. D'autant plus que la commune n'a signé aucune convention de prise en charge de cet ouvrage.

### **Provision loyer Spar**

Monsieur le Maire rappelle la situation de Monsieur Chanut quant au paiement des loyers du local commercial situé 21 route nationale et à la procédure collective dont il fait l'objet.

Dans cette situation, conformément au décret n°2005-1661 du 27 décembre 2005 (article 12 JORF du 29 décembre 2005), pour application du 29° de l'article L.2321-2, une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante.

Aussi, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de provisionner la somme de 3 528 € à l'article 6817 (une somme de 3 000 € avait été votée au budget primitif, un virement de crédit sera fait en conséquence).

Monsieur le Maire est autorisé à passer l'écriture comptable correspondante.

### **Cérémonie des vœux**

La cérémonie des vœux aura lieu vendredi 4 janvier à 18 h 30 au centre socio-culturel. La boisson sera commandée à la cave Ygrandaise.

### **Convention mise à disposition du clocher**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention relative à la mise à disposition du SDIS de l'Allier, du clocher de l'église, en vue de l'organisation de formations et d'exercices dans le domaine du GRIMP.

Cette convention a pour objet de mettre à disposition de l'équipe départementale du groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux (GRIMP) du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier, à titre gratuit, l'église du Montet et notamment son clocher. L'utilisation de ce site devra se faire en respectant les autres activités déjà en place sur le site.

La responsabilité en cas d'accident incombe au SDIS.

La convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable trois fois.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

### **Dissolution du SIVU centre de secours**

A l'unanimité, le Conseil Municipal renouvelle sa délibération du 12 juillet 2012 pour la dissolution du SIVU centre de secours.

Le Conseil Municipal décide que la convention avec le SDIS sera signée après la dissolution du SIVU.

### **Travaux toiture Spar**

Le Conseil Municipal envisage de réaliser les travaux de réfection de la toiture du bâtiment communal situé 21 Route Nationale, pour un montant de 17 668,94 € HT.

Le fonds 1 attribué par le Conseil Général d'un montant de 5 698 € pour l'année 2013 sera mobilisé sur cette action.

Le Conseil Municipal sollicite également une subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de Monsieur Guy Chambefort, Député de l'Allier.

Il est précisé que sur ce programme, le prix de revient pour la commune sera calculé sur le montant TTC car elle ne pourra prétendre au remboursement du FCTVA, ce bâtiment faisant l'objet de deux loyers (Spar et centre social).

### **Questions diverses**

La vidange de l'étang du Hazard s'est bien passée. Il sera alimenté en poissons très rapidement.

Un défilé aura lieu mercredi 5 décembre à 11 heures avec dépôt de gerbe aux monuments aux morts à l'occasion de la journée nationale d'hommage aux morts pour la France de la Guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie. Ce défilé est organisé par la section UNC/AFN Le Montet/Tronget. Monsieur le Maire invite l'ensemble du conseil municipal à y participer.

Il est nécessaire de recenser les bornes incendies à changer.